

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Band:** 27 (1939)

**Heft:** 551

**Artikel:** Le Congrès de Copenhague : (suite de la 1re page) : le travail des Commissions

**Autor:** A.L. / Debrit, A.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-263451>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le Congrès de Copenhague

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

### IV. Le travail des Commissions

Deux demi-journées, précédant l'ouverture du Congrès, avaient été réservées au travail des six commissions permanentes de l'Alliance — journées chargées puisque trois commissions ont dû siéger simultanément pour pouvoir exécuter ce programme en temps voulu. Puis, en séance plénière, le Congrès a été appelé à accepter ou à rejeter les résolutions discutées et votées au sein des Commissions.

Toute cette partie du travail du Congrès a démontré que les positions en face des problèmes féminins sont prises aujourd'hui, que l'effort national, loin d'avoir abouti, doit suivre son cours dans les différents domaines et que peu d'éléments nouveaux peuvent intervenir actuellement dans la discussion internationale. Aussi les Sociétés affiliées à l'Alliance ont-elles accueilli avec satisfaction la proposition du Comité Exécutif de ne plus charger le travail de l'Alliance ni le programme des Congrès par ces répétitions de problèmes déjà discutés, mais de renouveler leur activité par la création de commissions spéciales et temporaires, toutes les fois qu'une nouvelle question rendra nécessaire la collaboration internationale.

Le rapide aperçu qui suit mettra nos lecteurs au courant des principales questions soulevées au cours des séances de Copenhague.

#### Nationalité de la femme mariée.

Peu de changements sont survenus pendant ces dernières années. Seule la Grande-Bretagne a adopté le principe — reconnu en Suisse depuis 1922, — que la ressortissante d'un pays, qui épouse un étranger, pourra conserver sa nationalité d'origine si elle n'acquiert pas celle de son mari par le mariage. Ceci, afin de préserver la femme de l'apatridie.

Au reste, le Congrès n'a fait ici que réaffirmer les principes que l'Alliance défend depuis vingt ans, c'est-à-dire que la nationalité de la femme ne découle pas automatiquement de son mariage.

#### Paix.

Cette Commission présidée par M<sup>me</sup> Malaterre-Sellier, s'est trouvée en face d'une tâche très délicate : impossible en ce moment de crise de se borner à émettre des vœux généraux ; impossible, d'autre part, de proposer une action efficace en faveur de la paix. La Commission a donc décidé de faire un appel à la solidarité étroite de tous les pays qui cherchent à assurer une paix basée sur le droit, et non sur la violence et l'oppression. Elle a discuté longuement l'opportunité d'une Conférence internationale, telle que celle dont l'idée était issue du Message du Président Roosevelt, et elle a fixé certaines conditions préalables qui seules assureraient une valeur réelle à cette réunion. Enfin il a été décidé de faire appel à toutes les femmes afin qu'elles contribuent par tous les moyens à créer dans leur pays cette atmosphère qui permettra à la confiance mutuelle de reprendre sa place dans les rap-

ports internationaux. Garder la foi dans les forces spirituelles et morales, voilà le grand devoir de l'heure. (Voici d'ailleurs le texte de cette Résolution que nous publions, malgré le démenti qui semblent lui infliger les circonstances actuelles, parce que nous estimons que l'esprit qui l'inspire doit encore nous animer (Réf.) :

L'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action politique et civique des Femmes considérant que la paix est actuellement mise en péril par la volonté nettement marquée par les représentants de certains pays de dominer le monde par la force et la violence, affirme que les capitulations constantes de certains gouvernements qui avaient la charge d'organiser la Paix conformément aux principes contenus dans le Pacte de la S. D. N., loin de limiter les entreprises de la force, les ont, au contraire, encouragées ; déclare que la Paix ne peut être assurée que si les rapports entre les Nations sont basés sur la confiance mutuelle et sur le respect de la justice et du droit ; rappelle que le devoir et l'intérêt réel de toutes les Nations, grandes ou petites, est de mettre en commun la totalité de leurs forces morales et matérielles, cette solidarité pouvant seule faire reculer l'agresseur avant que se soit déclenchée une guerre dans laquelle tous les pays risqueraient d'être fatalement entraînés ; souhaite que l'idée de convoquer une Conférence internationale, idée issue du Message du Président Roosevelt, puisse être réalisée un jour prochain et dans des conditions nettement définies, à savoir :

- Toutes les Nations seraient invitées à la Conférence, quels que soient leur importance ou leur régime intérieur ;
- L'intégrité et l'indépendance des grandes et des petites Nations seraient assurées ;
- Aucune des annexions réalisées par la force ou la menace ne serait maintenue ;
- L'égalité des races serait reconnue ;
- Les conditions économiques et politiques mondiales seraient modifiées par des moyens pacifiques, ce qui permettrait d'aboutir à une convention de réduction contrôlée des armements.

L'Alliance Internationale, sachant qu'une telle Conférence ne pourrait être utilement réunie que si un climat de confiance réciproque est à nouveau créé, s'adresse aux femmes du monde entier, pour leur rappeler qu'elles ont l'impérieux devoir de sauver les valeurs spirituelles et morales qui sont à la base de toute civilisation digne de ce nom ; adjure ses Sociétés affiliées de rester indéfectiblement fidèles à ces valeurs morales et spirituelles et de poursuivre leur indispensable tâche d'éducation sans se laisser décourager par les obstacles et les déceptions.

#### Egalité des conditions de travail.

Après avoir pris connaissance des difficultés croissantes que rencontre le travail féminin dans les services publics, cette Commission a protesté énergiquement contre la tendance actuelle à limiter le droit de la femme au travail de son choix et au travail rémunéré en général. Puis, discutant la grande étude entreprise par le B. I. T. sur le statut des travailleuses, elle a formulé une série de revendications en vue d'assurer les réformes nécessaires à la situation de la femme.

La première de ces revendications a entraîné une discussion extrêmement vive : il s'agissait de décider si les mesures de protection des travailleurs concernant la durée du travail, le travail de nuit, les matières insa-

lestiques à nos Associations féminines suisses. Sans doute seront-elles d'accord avec moi que c'est là un des meilleurs moyens de relever la valeur du service de maison !

(A suivre.)

E. Gb.

## Petit Courrier de nos lectrices

J. B. (Genève). — J'ai lu, avec un peu d'étonnement, dans le *Mouvement* du 26 août, l'avis de M<sup>lle</sup> Dora Schmidt, déléguée de la Suisse à la Conférence internationale du Travail, qu'on ne voit pas très fréquemment en Suisse de rétribution inégale pour un travail égal.

Je tiens à signaler le cas des institutrices primaires genevoises. Ayant obtenu en 1919 l'égalité de salaires avec leurs collègues masculins, elles l'ont perdue, en décembre 1934, par la loi instituant une baisse sur les traitements des fonctionnaires cantonaux. Alors que les salaires masculins étaient abaissés de 10 %, les traitements féminins étaient amputés uniformément d'une somme de 1200 fr. Ainsi, une institutrice au début de la carrière a vu son traitement diminué de 23 %. Le traitement maximum est baissé de 16 %. Les jeunes stagiaires ont perdu le 50 % de leur indemnité.

## Autour de l'Exposition nationale de Zurich

### „Le Festspiel“

Nous jouons aujourd'hui le « Jeu » de la Confdération.

Ecoute, ô peuple, son enseignement.

La modestie ferme notre bouche, Car il serait vain de parler de nos anciennes gloires.

Ne troublons pas le sommeil de nos héros.

Ce qui nous préoccupe a nom

« Aujourd'hui »

Et non le passé qui fut « Hier » !

Nous vous montrons le peuple suisse tel qu'il est, Avec son véritable visage qui jauge ce bien et le mal.

Le « Jeu » se termine sur une note d'espérance : Car dans le jardin stérile de notre monde aux abois,

Une plante pousse paisible sur notre sol : L'amour du prochain.

Ce prologue (dont je traduis librement le sens, mais qui est écrit originalement en vers allemands), encadré de motifs de fanfares, joué par six héraults en splendides costumes rouges, constitue l'ouverture du *Festspiel* officiel de notre Exposition. M. Edwin Arnet, rédacteur à la *Neue Zürcher Zeitung*, et le compositeur Paul Müller ont réalisé un type de *Festspiel* tout à fait nouveau, essentiellement actuel et suisse d'esprit, et magnifiquement audacieux dans sa conception. Il s'agit, au cours d'une action qui se déroule durant quatre actes (sans interruption!), d'un pari entre deux démons, qui projettent la destruction de l'âme suisse ; l'un (le Séducteur), par le moyen de violences guerrières ; l'autre (la Séductrice) par les tentations du bien-être matériel. La musique souligne très adroitement ces intentions diaboliques par des jeux de tambours et des gazouillements de flûtes. Pour exécuter leurs projets, les séducteurs utilisent un personnage nommé *Schweizergessell*, qui incarne le type populaire suisse. Grâce au *Wächter der Schweiz*, veilleur de notre pays, et au *Schweizermann*, personnage incarnant le bon sens et la sagesse suisses, tout se termine heureusement, et les grandes ailes noires

des séducteurs disparaissent lentement dans les ténèbres, pendant que plus de mille voix entonnent la mélodie simple de l'Hymne suisse de Paul Müller.

Au point de vue féminin, on peut dire que naturellement les femmes jouent un rôle important dans ce *Festspiel*. Au premier acte, une femme, déroulant le drapeau de la Croix-Rouge et entourée de ses sœurs, reçoit les malheureux mutilés et blessés de guerre, tableau des plus émouvants, cœurs des femmes et enfants répétant sans cesse : *Hälje und heilje*, et un splendide chœur : *Dieu donne au monde la Paix*.

Il est fort regrettable qu'au deuxième acte, dans lequel sont traités avec une tolérance et une équité parfaites les problèmes sociaux et notamment celui du chômage, un rôle plus important n'ait pas été donné à la femme. Lorsque le « bourgeois » et l'ouvrier chômeur se réunissent sous les plis de la bannière fédérale, pourquoi une main de femme ne soutient-elle pas aussi la hampe de notre drapeau ? (« C'est notre Drapeau, c'est le tien, c'est le mien... »).

Aux actes suivants, les femmes ne figurent qu'au point de vue décoratif et comme chanteuses et danseuses. Je signale la *Valse* dansée par des élèves du Conservatoire de Zurich, sous la direction de Herta Bauert, alors que Rosa Moeschlin dirige les charmantes danses populaires du troisième acte. C'est aussi dans cet acte, au cours d'une kermesse colorée et joyeuse de notre pays, que nous entendons les vers de Charly Clerc, chantés par tous les « Welches » :

Rare bonheur et double chance — Monte au ciel, monte ma chanson — Nous parlons le français de France — Et la Suisse est notre maison. — Rien que Suisse ! à jamais ! Oui, Suiss' à jamais !

La mise en scène de ce « Jeu » patriotique est admirablement réglé par Oscar Eberle, et les costumes en sont dessinés par une femme encore, Hedwig Jäger. Nous ne saurions assez recommander à nos lectrices d'assister aux représentations de cette œuvre puissante et si tragiquement actuelle.

E. B.-V.

estimaient que, du moment que les travailleuses de leurs pays, les premières intéressées, désirent une protection spéciale, les féministes n'ont pas le droit de la refuser.

Le Congrès désire exprimer son appréciation de la valeur de l'étude du statut actuel des travailleuses faites par le B. I. T. comme contribution à l'examen général du statut de la femme entrepris par la S. D. N. En vue du fait que, une fois cette étude complétée, il faudra formuler des propositions quant aux réformes nécessaires pour établir l'égalité de statut entre hommes et femmes dans tous les domaines, le Congrès formule comme suit ses revendications concernant le statut des travailleuses :

- Que les règlements affectant la durée du travail, le travail de nuit, le travail dangereux ou insalubre seront basés sur la nature du travail et destinés à donner une protection efficace et scientifique à tous les travailleurs, sans distinction de sexe ;
- Que pour faciliter la vie de la travailleuse ayant des enfants à sa charge, les autorités publiques établiront ou augmentent le nombre de crèches ou des écoles maternelles, prenant également en considération la possibilité d'établir d'autres facilités, telles que des cuisines, des lavoirs communaux, etc., tout en assurant en nombre toujours croissant des habitations ouvrières modernes construites en vue d'éliminer le travail domestique inutile ;
- Que les efforts soient faits pour inclure dans le *curriculum* général des écoles publiques une préparation élémentaire pour le travail domestique pour les enfants des deux sexes, et pour éduquer l'opinion publique à comprendre que le foyer implique une responsabilité mutuelle où, si la femme par son travail rémunéré apporte une contribution financière, l'homme doit prendre sa part du travail domestique et de la charge des enfants ;
- Que dans les cas où un emploi est considéré comme offrant des dangers spéciaux pour la moralité des employés, des mesures de protection ou de prohibition soient basées sur le même principe pour les adolescents des deux sexes, tout en assurant par d'autres mesures de contrôle que tous les établissements en question sont conduits de façon à ne pas contrevenir à la décence publique ;
- Que les femmes soient encouragées à entrer dans les syndicats ou organisations professionnelles librement constituées pour obtenir des conditions de travail et des salaires meilleurs, tout en s'assurant qu'elles aient dans ces syndicats un juste droit de contrôle, et que la politique du syndicat soit celle d'une égalité complète entre hommes et femmes. De même, là où la question du salaire est réglée par la loi, aucun règlement

## ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

### Trente-huitième Assemblée générale à Winterthour

Samedi 30 septembre 1939

Hérissau et Teufen, fin août 1939.

Mesdames, chères collègues,

Nous avons la joie de vous inviter à notre 38<sup>me</sup> Assemblée générale qui aura lieu le 30 septembre, à Winterthour. Comme vous le savez, nous avons limité notre Assemblée annuelle, pour cette fois-ci, à une demi-journée, afin de pouvoir consacrer tout le dimanche à l'Exposition Nationale. Bien que la plupart d'entre nous aient, à ce moment-là, déjà été à Zurich, toutes nous saisissons l'occasion de parcourir encore une fois cette Exposition si réussie avant qu'elle ne ferme ses portes. Nous avons considéré de notre devoir d'associer l'Exposition Nationale à notre session, tout en désirant pouvoir discuter loin de l'animation de la ville en fête les questions sérieuses qui nous préoccupent. Nous remercions nos amis de Winterthour de nous avoir donné la possibilité de concilier cette visite à l'Exposition avec une séance tranquille, et nous espérons que ce double but attirera nombre de nos membres à Winterthour et à Zurich.

Vous recevrez avec cette circulaire une carte de déléguée, qui doit être échangée contre la carte bleue de vote, dans le vestibule de l'Hôtel de Ville de Winterthour. Nous rappelons qu'une déléguée peut représenter deux sociétés, mais qu'elle ne peut pas en représenter davantage.

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'entrée dans l'Alliance, de quatre nouvelles sociétés:

Le texte de cette circulaire nous ayant été envoyé avant le 25 août, nous sommes autorisées à informer nos lectrices que, vu le déroulement effrayant des événements depuis lors, avis sera donné aux Sociétés si cette Assemblée peut avoir lieu. (Réf.)

le Groupement vaudois de l'Association suisse des Travailleuses sociales, Lausanne;  
la « Frauenzentrale » de Bâle-Campagne;  
la section d'Arbon de la Ligue suisse des Femmes abstinentes;  
la section de Winterthour de la Ligue suisse des Femmes abstinentes.

Nous vous informons que l'Annuaire des Femmes suisses ne paraîtra pas cette année puisque les Associations féminines ont fait paraître à l'occasion de l'Exposition Nationale une brochure en quatre langues: *Femme suisse*. Nous vous en recommandons l'achat; elle est en vente à l'Office suisse des professions féminines et à l'Exposition Nationale même, au prix de 1 fr. 20, dans les librairies au prix de 1 fr. 20. Nous vous signalons aussi la brochure publiée à l'occasion du cinquantenaire du Conseil international des femmes intitulée: *Historique des Conseils Nationaux affiliés*, et qui contient d'utiles aperçus sur l'activité féminine dans les nombreux pays affiliés au C. I. F.; elle peut être obtenue au prix de fr. 1.50, auprès de notre Comité.

De plus, nous désirons vous recommander chaleureusement notre collecte en faveur des émigrés et nous vous rappelons que nous tenons à votre disposition des formulaires de chèques tels que celui que nous joignons à cette circulaire, pour le cas où vous voudriez bien faire de la propagande dans votre société et dans le cercle de vos connaissances. Nous acceptons avec reconnaissance toute contribution; elle nous permet de soutenir l'œuvre d'assistance aux réfugiés dans son immense tâche. (Compte de chèques postaux VIII c 2288 Steckbohm).

Enfin nous aimerions vous prier de nous aider à constituer une liste de personnes et de bureaux dans les différents endroits de la Suisse, qui seraient disposés à donner des conseils et des renseignements; en effet nous recevons souvent des demandes de particuliers qui se trouvent dans une situation difficile, et ce serait un grand allègement pour nous de savoir à qui les recommander, suivant leur domicile et le caractère de leur requête.

En souhaitant que la réunion de Winterthour soit pleine de joie et d'émulation, et comptant que nous nous y rencontrerons nombreuses, nous vous adressons un cordial message.

Pour le Comité de l'Alliance:  
La Présidente:  
Clara NEF.  
La Secrétaire:  
Alice RECHSTEINER-BRUNNER.

Prix d'une chambre à un lit avec petit déjeuner, sans pourboire  
Hôtel Terminus Fr. 5.50  
Hôtel Löwen, Graben » 5.50  
Hôtel Krone » 5.50  
Hôtel Volkshaus am Bahnhof » 5.50

Pour les logements particuliers, s'adresser au Secrétaire de la Frauenzentrale de Winterthour avant le 25 septembre au plus tard.

Pour le dîner du dimanche (à 3 fr. 50) s'inscrire à la même adresse jusqu'au 28 septembre. Les déléguées sont instamment priées de prendre bonne note des dates indiquées et de ne pas oublier de s'inscrire pour le dîner.

\*\*\*

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le 10 août, à Zurich. Trois membres étaient absents, et l'on a déploré spécialement l'absence de M<sup>lle</sup> Fierz, que sa santé très épuisée tiendra éloignée de nos travaux pour un certain temps.

Le problème de la protection des infirmières est en discussion aux Chambres fédérales; celui du travail à domicile fait du chemin; la loi qui est à l'étude a déjà été discutée par le Conseil National, et va passer au Conseil des Etats.

L'application du Code pénal fédéral par les cantons fait l'objet d'un travail auquel les femmes doivent s'intéresser, et notre présidente donne connaissance d'une lettre circulaire qu'elle adresse à toutes les personnes pouvant avoir une influence dans les affaires cantonales. En voici les principaux passages:

I. — Quelles que soient les autorités que les cantons prévoient comme « Autorités compétentes », pour appliquer les mesures prévues au Titre IV du C. P. S. concernant les mineurs délinquants, les femmes devraient être éligibles à ces postes.

II. — Les autorités désignées par les cantons comme « Autorités compétentes » pour exécuter les mesures prévues au Titre IV du C. P. S. consacré aux mineurs délinquants, devraient être des autorités spéciales, composées de juristes, de pédagogues et de médecins de l'un et de l'autre sexe.

A l'ordre du jour figure encore la question toujours brûlante des réfugiés. Un nouvel appel pour obtenir des fonds a déjà eu un résultat, malgré le moment défavorable où il a été lancé; cet appel sera répété. Toute la question sera reprise à l'Assemblée générale de Winterthour. A. B.

### Invitation des Sociétés féminines de Winterthour

Winterthour, fin août.

Mesdames et chères alliées,

Seize ans se sont écoulés depuis que nous avons eu la joie de recevoir l'Alliance de Sociétés féminines suisses à Winterthour. Grâce à l'Exposition Nationale qui a amené la réunion de notre Assemblée dans le voisinage de Zurich, nous nous faisons un plaisir de vous accueillir chez nous, le 30 septembre prochain, pour une séance paisible et féconde, et une cordiale réunion familière le soir, qui permettra les prises de contact personnelles.

La séance de l'Après-midi aura lieu à l'Hôtel de Ville. Le soir à 20 heures, les Sociétés féminines de Winterthour invitent leurs hôtes à un souper en commun au Casino; nous comptons passer ensemble une soirée agréable. Le dimanche, la plupart des participantes profiteront de cette occasion pour visiter l'Exposition Nationale où un dîner est prévu à 13 h., au Restaurant Belvoir.

Winterthour ne disposant pas d'hôtels en nombre suffisant pour loger tout le monde, nous engageons nos hôtes à user largement des logements particuliers.

Dans l'espoir que nombreuses seront celles qui prendront le chemin de Winterthour, nous vous saluons cordialement.

Au nom des Sociétés féminines de Winterthour

La Présidente:

Lisa WEBER.

La Secrétaire:

Marta WEISS.

Nous vous recommandons les hôtels suivants en vous priant de vous y adresser directement:

ne doit faire de différence entre hommes et femmes, soit en fixant pour les femmes un minimum plus bas que pour les hommes, soit en classant les femmes dans les postes inférieurs;

6. Que dans toutes les formes d'assurances sociales les cotisations et les indemnités soient basées sur les mêmes principes pour les hommes et les femmes. (A suivre.)

### V. Heures récréatives

Vous connaissez, par nos éclaircissements, le feu de camp — mais savez-vous ce que c'est un *baad*, un feu de la mi-été dans les pays du Nord, où un bûcher gigantesque est érigé dans une clairière de la forêt dont les grands arbres s'étendent presque au bord de la mer? Les organisatrices du Congrès n'ont pas manqué d'offrir ce spectacle grandiose et émouvant à leurs hôtes émerveillés, et de se recueillir elles-mêmes auprès de cette flamme, symbole de la vie. L'une d'elles, Dr Hanna Rydh, s'avança pour nous dire quelques paroles de bienvenue et toutes en chœur nous essayâmes de chanter un chant danois, dont les paroles publiées dans le numéro spécial de *Keivden og Samfundet* (*Les femmes et la communauté*), rapprochaient la douceur de l'été, la fécondité de la terre, de la paix du monde tant désirée. La fière silhouette de M<sup>lle</sup> Plaminkowa, éclairée par les immenses flammes, se dressait devant nous, silencieuse mais évocatrice... Ce fut la fin d'une belle, très belle journée.

Celle-ci avait débuté par une excursion à Hilleroed, au nord de Copenhague, au pittoresque château de Frederiksberg. (Toutes les excursions étaient organisées par l'Agence « Tourisme Individuel », dirigée par une femme, et tous nos guides étaient des femmes). Ce château entouré de lacs, est aujourd'hui musée national: datant du début du XVII<sup>e</sup> siècle, il a été rebâti depuis lors, après un incendie. Nous aurions voulu parcourir ses riches collections un peu plus tranquillement, mais nos rapides et confortables cars nous emportèrent à travers de magnifiques prés et forêts (le terme *Roed* indique toujours, comme les *Råti* et *Reuti* en Suisse allemande, la présence d'anciennes forêts), vers le mignon château de Fredensborg (château de la Paix), habité aujourd'hui encore par le roi pendant la saison de la chasse; puis encore plus loin vers le nord, jusqu'à Helsingør, à quelques kilomètres de la côte suédoise. La citadelle de Kronborg, terreur de la marine de guerre au Moyen-âge, offre aujourd'hui le spectacle paisible d'une vue étendue sur la mer aux tons gris et bleu-clair, et de quelques vieux canons, genre pièces de musée. — Que ne puisse-t-il être ainsi de toutes les forteresses... Dans la vaste cour du château, une compagnie anglaise donne le soir des représentations

fort réussies de Hamlet: Hamlet dans son cadre! dans « son » château!

Le retour par la « Riviera danoise » rappelle parfois la Riviera du Léman, mais sans les vignes et les montagnes! Nous ne rentrons pas directement à la ville, car nous sommes ce soir les hôtes de l'Association danoise, qui nous invite à souper à la « Vieille rive » (*Gammel Strand*) où l'immense veranda de l'Hôtel Bellevue est presque trop petite pour recevoir toutes ces femmes et quelques aimables maris danois qui les accompagnaient, tout comme chez nous! Une des meilleures cantatrices de Copenhague, M<sup>lle</sup> Edel Lund, ravit son auditoire par le brio de ses chansons populaires de différents pays, et la gaieté atteignant son point culminant quand toute l'assemblée entonna des strophes: *To our guests*, dans lesquelles « Prime lady Corbett-Ashby », Miss Manus, Mrs. Bompas, étaient félicitées, avec beaucoup d'esprit, de leurs talents linguistiques et autres! Nous avons déjà assisté à bien des manifestations de ce genre, mais jamais nous n'avons rencontré une joie si entraînante et bon enfant à la fois. C'est le secret des peuples du Nord, auxquels la nature ne rend pas la vie facile, mais qui jouissent alors doublement des moments de répit.

D'ailleurs, nous oublions quelque chose. Chaque enfant sait que le Danemark est le pays des « universités populaires », des « Cours complémentaires pour adultes », dirions-nous, et avant de terminer notre excursion à l'Hôtel Bellevue, nous avons eu l'occasion de rendre une très courte visite, non pas à une de ces écoles pour jeunes paysans, mais à l'*International People College*, près de Helsingør qui a été fondé sur les mêmes principes et adapté aux besoins d'instituteurs et étudiants d'autres pays (Anglais, Américains, Suédois, etc.). L'Ecole a débuté dans une ferme et comprend à présent trois bâtiments, encadrant une vaste prairie pour des jeux et des danses populaires. Les deux sexes y sont admis sans distinction, et nous ne pouvions assez admirer un petit chœur de jeunes filles en riches costumes suédois. *Use the time wisely*: telle est l'inscription au fronton de la salle d'études de cette école d'avant-garde, et les féministes présentes pensaient que cette parole pourrait aussi bien figurer dans une salle de Congrès...

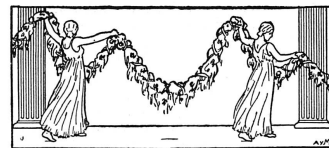
\*\*\*

Heures récréatives aussi — du moins pour celles qui n'ont pas de fonctions spéciales à remplir — que les grandes réceptions: celle du Comité Exécutif, à Tivoli, et celle de la Ville de Copenhague dans son majestueux et confortable Hotel de Ville. Nous y fumes reçues par la représentante du maire, M<sup>lle</sup> Thea Toender, et l'on nous autorisa fort aimablement, après nous avoir régales de friandises extraordinaires et succulentes, à

visiter tout l'édifice, construit en 1905, et où les conseillères communales sont venues s'asseoir tout tranquillement à côté de Messieurs les conseillers sans que, pour cela, le monde se soit écroulé!

La réclamation du Comité Exécutif fut des plus brillantes. Une de ses attractions que l'on n'oublia pas fut la « table de la jeunesse » organisée par Marie Ginsberg, et où vint s'asseoir en hôte d'honneur, fêtée et entourée, M<sup>lle</sup> Plaminkowa. Une vingtaine d'invitées prirent la parole pour saluer l'Alliance et former les meilleurs vœux pour le succès du Congrès: citons entre autres l'Equal Rights International, l'Association Internationale des Femmes médecins, la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté, le Lycéum International (M<sup>lle</sup> Gourd), ainsi que plusieurs femmes scandinaves représentant d'autres organisations. Et parlant ici un peu anglais, là un peu allemand, avec quelques bribes de danois, nous avons réussi à nouer des liens d'amitié avec nos sœurs du Nord, auxquelles vont tous nos remerciements chaleureux pour ces belles heures de détente.

A. DEBRIT.



### A travers les Sociétés

Société vaudoise des maîtresses ménagères.

Une fois l'an, les maîtresses ménagères vaudoises tiennent assemblée pour discuter allègrement de graves questions professionnelles. Le 3 juin dernier les trouva réunies à l'Ecole normale de Lausanne sous la présidence compétente et calme de M<sup>lle</sup> Mellet-Brod. La séance administrative fut un modèle du genre, tant par la célérité avec laquelle furent adoptés les divers rapports que par le travail fructueux fait en trois quarts d'heure. Après le rapport présidentiel, un hommage ému de reconnaissance fut rendu à M<sup>lle</sup> Juillerat, qui abandonne son poste d'inspectrice fédérale pour prendre un repos bien gagné; puis l'Assemblée décida la fondation d'un prix destiné à une élève méritante de l'Ecole normale, candidate au brevet ménager. Un projet de cours de vacances, qui aura lieu en octobre sous la direction de M. Stouky, maître de sciences, fut discuté et adopté; ce cours sera consacré à des expériences faciles à comprendre qui pourront illustrer des leçons d'économie domestique et d'illumination.

Cette partie administrative terminée, M<sup>lle</sup> Michod, inspectrice cantonale, introduisit M<sup>lle</sup> L. Comte, avocate à Lausanne, qui pendant deux heures, tint en haleine ses auditrices, les guidant avec maestria dans les méandres du Code, et les initiant aux notions de droit usuel que devraient connaître toutes les femmes. Ce cours de M<sup>lle</sup> Comte est destiné à compléter et à préciser un petit manuel de droit usuel touchant à la protection de la famille et de l'enfance, et qui sera remis par le Département de l'Instruction publique aux institutrices chargées du cours d'Instruction civique récemment introduit dans le programme de l'enseignement primaire.

Une collation servie au buffet de la gare sur des tables fleuries, et animée par des discours officiels et des chants, termina cette Assemblée en tous points réussie.

H. D.  
(Compte-rendu retardé en raison de l'interruption de notre parution en été.)

**La Maison de la Laine**  
et de tous les tricotages  
**TRICOTEUSE DE LA MADELEINE**  
1, rue du Vieux-College - Genève  
(côté Poste) Tél. 45.91

Explications gratuites de M<sup>me</sup> V. Renaud

**EGOLE D'ETUDES SOCIALES, GENÈVE**  
Subventionnée par la Confédération  
Semestre d'hiver: 24 octobre 1939 - 16 mars 1940  
Culture féminine générale  
Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.) de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales, bibliothécaires, laborantines.  
Des auditrices sont admises à tous les cours.  
Progr. (50 ct.) et renseign.: Route de Malagnou, 3.

**Cours Ménagers**  
pour internes et externes  
Enseignement moderne et attrayant  
cuisine, coupe et confection,  
lingerie, repassage, mode, etc.  
Foyer de l'Ecole d'Etudes Sociales  
3, avenue de Champel Tél. 5 11 93  
Nouveau trimestre:  
18 SEPTEMBRE - 22 DÉCEMBRE

Impr. P. RICHTER, rue Alf-Vincent, 10

### POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalaïs et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>

Téléphone: 43.285 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus  
FORMALITÉS GRATUITES

